

LE SAVIEZ-VOUS ?

▪ 84 000 femmes ont déclaré avoir été victimes de viol ou de tentative de viol chaque année en France. Parmi elles, 90% **connaissaient l'agresseur** qui était leur conjoint ou ex-conjoint dans 47 % des cas. Mais moins d'1 femme sur 8 porte plainte.

▪ Plus de la moitié des victimes de violences sexuelles connues des forces de sécurité sont **mineures**. Parmi elles, 80 % sont des filles et 1 agression sur 3 a lieu dans le **cercle familial**.

▪ Parmi les femmes victimes de violences conjugales, moins d'1 sur 5 porte plainte et plus de la moitié n'a fait **aucune démarche** auprès de professionnels ou d'associations.

Données : HCE 2016 ; Enquête « Cadre de vie et sécurité », INSEE-ONDRP-SSMSI, 2008-2012 – France métropolitaine.

#Me too
+ 23 %

Le nombre de plaintes déposées pour dénoncer des agressions sexuelles va croissant depuis le début du mouvement.

TÉMOINS ? VICTIMES ? A NOUS D'AGIR !

Si vous êtes témoin de violences conjugales dans votre entourage ou si vous avez un doute, signalez-le. Les forces de l'ordre, services sociaux, associations d'aides aux victimes ainsi que votre Mairie seront là pour vous épauler.

N'hésitez pas à proposer à la victime de l'accompagner pour porter plainte ou lui indiquer qu'il existe des professionnels et des associations qui peuvent l'aider et à qui elle peut se confier.

EN CAS D'URGENCE

Pour la victime et / ou son entourage

Contactez le **17** ou le **112**

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

DES STRUCTURES LOCALES SPÉCIALISÉES

TANDEM

Association d'aide aux victimes et d'accès au droit

lundi : 13h à 17h

mardi, jeudi et vendredi : 9h à 13h et 13h45 à 17h

427 rue Déchavanne - 69400 Villefranche-sur-Saône

☎ 04 81 04 11 90 - @ accueil.tandem@gmail.com

Intervenante Sociale en Commissariat et Gendarmerie (ISCG)

lundi et vendredi : 14h à 17h

mercredi et jeudi : 9h à 12h

Permanences au sein du Commissariat de Police

38 rue Barmondrière - 69400 Villefranche-sur-Saône

☎ 04 81 04 11 90 - @ accueil.tandem@gmail.com

MAISON DES ADOLESCENTS

Lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation à destination des adolescents et jeunes adultes de 11 à 21 ans, des parents et des professionnels au contact d'adolescents.

lundi, mardi, jeudi : 14h à 18h

mercredi : 14h à 19h

vendredi : 14h à 16h

22 rue Dessaigne - 69400 Villefranche-sur-Saône

☎ 04 74 60 59 00 - @ contact@mda-villefranche.fr

CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE (CPEF)

Service du Département du Rhône

lundi : 10h30 à 12h30 / 13h30 à 17h

du mardi au vendredi : 8h30 à 12h30 / 13h30 à 17h

sauf le mardi matin et le vendredi après-midi

29 boulevard Burdeau - 69400 Villefranche-sur-Saône

☎ 04 74 65 54 84

UN NUMÉRO NATIONAL UNIQUE

39 19 : Violences femmes info

(appel gratuit et anonyme)

du lundi au vendredi de 9h à 22h

et de 9h à 18h les week-ends et jours fériés.



stop-violences-femmes.gouv.fr

NON AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Ne pas jeter sur la voie publique.

Réalisation : service Communication - Mairie de Villefranche-sur-Saône - © Getty Images

VILLEFRANCHE S'ENGAGE

Violences faites aux femmes

BRISONS LE SILENCE

APPELEZ LE
3919
Appel anonyme et gratuit.

www.villefranche.net



Les violences faites aux femmes sont, encore aujourd'hui, une triste réalité. En France, en 2019, **1 femme meurt tous les 2 jours** sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint.

À la souffrance de ces femmes s'ajoute celle des enfants, victimes malgré eux. En 2018, **21 enfants** ont été tués dans un contexte de violences au sein du couple.

La Ville de Villefranche-sur-Saône s'engage en faveur de la lutte contre ces violences en organisant annuellement une semaine de mobilisation **sur tout le territoire**.

LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES SONT PARTOUT



DANS LA RUE

DRAGUES OPPORTUNES

15 % soit 3 millions de femmes

INSULTES
4 % soit 800 000 femmes

VIOLENCES SEXUELLES
0,1 % soit 15 500 femmes

25 % soit 5 millions de femmes victimes chaque année

VIOLENCES PHYSIQUES
1 % soit 200 000 femmes

HARCÈLEMENT ET ATTEINTES SEXUELLES

5 % soit 1 million de femmes

Données : Enquête VIRAGE, INED, 2015 - France métropolitaine



SUR INTERNET

73 % ont déjà été harcelées en ligne.

46 % ont été victimes de violences graves sur Internet.

18 % ont été victimes d'Emails/textos de la part d'inconnus sexuellement explicites.

11 % ont reçu des avances inappropriées de la part d'inconnus sur Internet.

Données : HCE 2018



À LA MAISON

- **121 femmes** tuées en 2018 par leur conjoint ou ex-conjoint.
- **219 000 femmes** sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur partenaire ou ex-partenaire chaque année.
 - 3 sur 4 déclarent subir des faits répétés
 - 8 sur 10 déclarent avoir été également soumises à des atteintes psychologiques et/ou agressions verbales.
- **17 personnes** sont mortes à la suite de violences conjugales dans le département du **Rhône** en 2015.

Données : Gouvernement, 2019 et Observatoire National des Violences Faites aux Femmes, 2018 ; Enquête VIRAGE, INED, 2015 - France métropolitaine.



AU TRAVAIL

1 FEMME ACTIVE SUR 5 VICTIME

43 % des salariées déclarent avoir été confrontées, au moins une fois, à un fait de **HARCÈLEMENT SEXISTE**.

16 % déclarent avoir été victimes de **HARCÈLEMENT SEXUEL**.

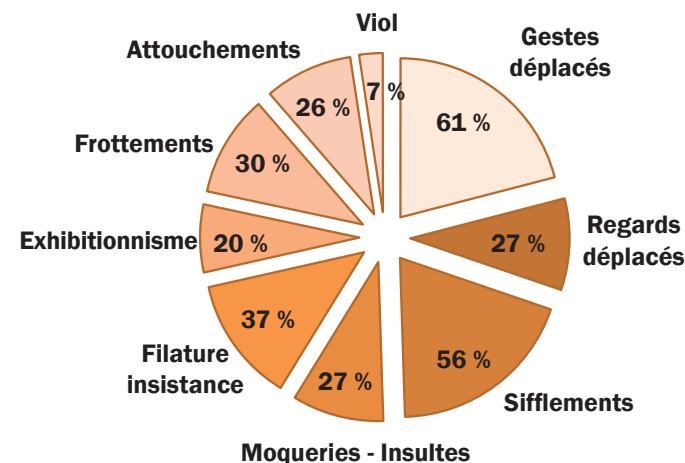
Près de **4 %** des salariées déclarent avoir été victimes d'**AGRESSIONS SEXUELLES OU DE VIOLS**.

MOINS D'1 HARCELEUR SUR 4 DÉNONCÉ

Données : Enquête sur les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail en Essonne, 2012 ; Etude IFOP, Défenseur des droits 2014.



DANS LES TRANSPORTS



Dans plus de 50 % des cas, la 1^{ère} agression intervient avant les 18 ans.

Données : Etude IFOP et « vie healthy.com » 2018, Etude du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh), 2015 Seine Saint Denis, Essonne.



La loi sanctionne toutes les violences à l'égard des femmes, qu'elles soient **physiques, psychologiques, économiques** ou **sexuelles** ET qu'elles soient commises ou non au sein du couple, dans l'espace public, au travail ou sur internet !

VIOL = CRIME = 15 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende

► Ces peines sont aggravées si le violeur est le conjoint ou l'ex-conjoint.

AGRESSION SEXUELLE, EXHIBITION SEXUELLE, HARCELEMENT SEXUEL ET HARCELEMENT MORAL = DÉLITS = 1 à 5 ans d'emprisonnement et 15 000 à 75 000 € d'amende.